



Delphine Ormezzano
Grenoble Ecole de Management
23 ans

Doit-on sombrer dans la paranoïa numérique ?

Imaginez-vous dans votre lit après une journée éprouvante, vous êtes à côté de votre conjoint(e), prêt(e) à vous endormir quand soudain une voix inconnue sort du babyphone posé sur votre table de chevet et se met à hurler des insanités. Situation digne d'un thriller, qui a été vécue en 2013 par une famille Américaine dont le babyphone a été hacké (1).

Le XXIème siècle marque l'envol du numérique que ce soit par le biais d'objets connectés ou avec internet. Le fort développement de ce secteur va aussi de pair avec ses failles comme l'illustre bien le cas du babyphone.

De plus en plus de « scandales numériques »

Les victimes de délits numériques sont de plus en plus nombreuses. Ce sont des entreprises, des communautés ou des particuliers. Des exemples édifiants nous permettent de nous rendre compte de l'ampleur du phénomène.

En 2014, l'entreprise de télécommunications française Orange a été victime du vol d'une base de données de 1,3 millions de clients et prospects. Elle présentait des données clients hautement confidentielles.

En 2013, le site de rencontres adultères, Ashley Madison est victime du vol de 32 millions de comptes usagers. Leurs données ont ensuite été publiées sur internet bafouant la confidentialité de la communauté d'Ashley Madison (2).

Les particuliers sont aussi victimes d'une grande variété d'attaques : du piratage de données à la prise de contrôle de compte internet ou d'objets connectés à distance. Les conséquences de ces scandales sont morales et financières selon le préjudice subi. Elles affectent la confiance des individus dans les entreprises mais aussi de manière générale dans le numérique.

Une confiance aveugle dans le numérique

Ces "scandales numériques" représentent une véritable menace. Aujourd'hui, l'usage du numérique et d'internet est omniprésent dans notre quotidien. Notre activité

numérique laisse des traces bien plus importantes que ce que nous pensons.

D'après l'Alliance pour la Confiance Numérique (3), la confiance numérique est « le choix libre du citoyen, consommateur, internaute d'utiliser des produits et services en ligne, ou de communiquer avec un tiers, dans un environnement numérique où il est un acteur informé de la protection de ses droits et confiant dans ses actions ». Cette définition souligne l'importance de l'information et de la liberté de choix donnée à l'utilisateur.

Une fausse liberté de choix

Par exemple, sur internet nous faisons librement le choix d'utiliser des produits et services en ligne. Initialement nous utilisons internet pour gagner en temps et en efficacité. Mais aujourd'hui nous en sommes dépendants. Ainsi, les Français sont connectés en moyenne 6h30 par jour. La génération Y est la plus connectée avec 84% des jeunes de moins de 25 ans inscrits sur Facebook.

Le caractère addictif des réseaux sociaux a été démontré (4) et les chiffres sont éloquentes : 90% des jeunes possèdent un smartphone et l'utilisent au moins 4h par jour.

Du fait de cette dépendance à Internet, nous diminuons notre vigilance quant aux conditions abusives d'utilisation.

Vous êtes-vous déjà retrouvés dans la situation suivante ? Vous tentez d'accéder à un site web que vous utilisez couramment, mais les conditions d'utilisation ont évolué. Vous devez accepter les nouvelles conditions pour accéder à votre service. Or, vous n'avez pas le temps de lire l'intégralité de ces nouvelles conditions et êtes trop dépendants du service pour arrêter de l'utiliser. Vous acceptez donc sans lire les nouvelles règles.



Capture d'écran de la page d'accueil du site ToS ; Dr

Une confiance escomptée

Nous espérons utiliser internet en confiance car internet a un cadre propre. Les différents services que nous utilisons ont tous leurs règlements et chartes d'utilisations. Mais internet présente des failles et selon la Loi nous n'avons pas le droit de les exploiter. Depuis le début des années 2000 différentes lois ont vu le jour pour encadrer l'utilisation d'internet (5). Comme vu précédemment, nous ne prenons pas forcément la peine de lire et comprendre ce qu'impliquent ces règles et nous continuons de l'utiliser.

Cette confiance escomptée est renforcée par un effet moutonnier : si tout le monde utilise le service c'est qu'il est fiable. Et si nous donnons une autorité légitime à l'institution, par exemple le secteur Bancaire, alors le service numérique correspondant est fiable.

Quelques précautions plutôt qu'une confiance aveugle dans le numérique

La sécurité sur internet et dans le numérique en général, reste un domaine que peu de personnes maîtrisent complètement. Mais de plus en plus de personnes soucieuses du devenir de leurs informations recherchent

des solutions plus extrêmes pour se protéger. Le fameux groupe Anonymous (6) recense ainsi les différentes manières de protéger nos données sur internet et de préserver notre anonymat (de l'utilisation d'un VPN au cryptage de données). Mais l'utilisation de ces solutions a une connotation négative. Il paraît suspect de vouloir protéger ses données personnelles : "Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre" (7). De plus ces solutions de protection ne sont pas accessibles aux utilisateurs non-initiés car souvent complexes à mettre en place.

D'autres initiatives ont pour objectif de nous aider à prendre conscience de ce qu'impliquent nos activités sur internet. Le projet « Terms of Service ; Didn't Read » présente et attribue une note aux conditions d'utilisation de différents sites en fonction de leurs contenus (8).

Pour conclure, si nous nous intéressons à ce qu'il advient de nos données sur internet, nous sombrerons dans la paranoïa numérique.

Nous devons prendre conscience que nous ne contrôlons pas ce qu'il advient de nos données sur internet. Nous devons résister lorsque les conditions d'utilisation sont abusives et fixer des limites à ce que nous jugeons acceptable. Des règles de bon sens s'appliquent aussi, comme dans le monde réel, notamment faire attention à garder privé ce qui appartient à la sphère personnelle.

Nombre total de signes de l'article : 5989

Rappel : l'article (titre + introduction + corps de l'article + conclusion) ne doit pas dépasser 6000 signes espaces compris (hors légende de l'illustration, notes et sources)

NOTES

1. L'article sous forme d'enquête [J'ai pris le contrôle de votre caméra et je vous ai retrouvés](#) [Internet, L'Obs] donne d'autres exemples d'espionnages d'appareils numériques connectés à internet grâce au logiciel Shodan.
2. D'après l'article [Le piratage du site Ashley Madison et la question de la « moralité » des hackers](#) [Internet, Le Monde] les données hackées rendues publiques comprenaient des informations relatives à des comptes supprimés, alors qu' Ashley Madison s'engageait à ne pas garder de copies de données utilisateur.
3. [L'Alliance pour la Confiance Numérique](#) (ACN) se définit comme ayant pour but de « fédérer les principaux acteurs français et européens de la confiance numérique et de contribuer à la consolidation de la filière sécurité en France. ».
4. Dans le livre *Le miroir brisé des réseaux sociaux : Analyse critique des apports réels des réseaux sociaux* Alain Lefebvre et François Lienart expliquent l'addiction à la cigarette et celle à Facebook par les mêmes mécanismes de conformisme.
5. Vous pouvez retrouver huit exemples de lois majeures pour gérer Internet dans l'article [Huit lois en dix ans pour encadrer le Web français](#) [Internet, Le Monde]
6. Anonymous est par définition un collectif anonyme, il s'agit d'« hacktivistes » controversés qui souhaitent dénoncer les atteintes aux Libertés individuelles et collectives. Nous nous intéressons ici à leur point de vue sur la sécurité et la protection de notre vie privée sur internet.
7. "Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre" est une citation tristement célèbre attribuée à Goebbels et reprise par Orwell dans *1984*. Elle voudrait justifier le droit à vérifier nos informations personnelles.
8. Le site [Terms of Service ; Didn't Read](#) est fondé sur la constatation que les Conditions d'utilisation sont souvent trop longues à lire bien qu'il soit important de comprendre ce qu'elles impliquent. Elles sont résumées puis notées de « Bien » (classe A) à « Préoccupante » (classe E).

SOURCES

1. #CyberSécurité : En route vers un marché de la confiance ? [Internet]. Maddyness. 2016 Disponible sur : <https://www.maddyness.com/business/2016/12/05/cybersecurite-en-route-vers-un-marche-de-la-confiance/>
2. Cybersécurité: les nouveaux justiciers du web [Internet]. LExpansion.com. 2017. Disponible sur : http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/cybersecurite-les-nouveaux-justiciers-du-web_1865385.html
3. Guide Sécurité et Anonymat | Anonymous Network | Anonymous France [Internet]. Disponible sur : <https://www.anonymous-france.eu/guide-securite-et-anonymat.html>
4. Magazine LP. La Cnil avertit Orange après un vol de données personnelles [Internet]. Le Point. 2014. Disponible sur : http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/la-cnil-avertit-orange-apres-un-vol-de-donnees-personnelles-26-08-2014-1856673_47.php
5. Les données piratées du site de rencontres adultères Ashley Madison publiées en ligne. Le Monde.fr [Internet]. 19 août 2015 ; Disponible sur : http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/08/19/les-donnees-piratees-du-site-de-rencontres-adulteres-ashley-madison-publiees-en-ligne_4729818_4408996.html
6. BFMTV. Les Français se sentent-ils en confiance sur Internet ? [Internet]. BFMTV. Disponible sur : <http://hightech.bfmtv.com/epoque/les-francais-se-sentent-ils-en-confiance-sur-internet-1060738.html>

7. Cartegini J. Les objets connectés représentent-ils un risque ? [Internet]. Clubic.com. 2015. Disponible sur : <http://www.clubic.com/antivirus-securite-informatique/article-723729-1-objets-connectes-representent-risque.html>
8. Stevens É, Mauléon F. L'éthique Comme Condition De Développement Des Réseaux Sociaux : Le Rôle Des Codes De Conduite. Revue Française du Marketing ; Paris. mai 2009;(222):51 -67.
9. Marques & consommateurs : la confiance à l'ère du digital. [Internet]. Siècle Digital. 2015. Disponible sur : <https://siecledigital.fr/2015/09/18/marques-consommateurs-confiance-a-l-ere-du-digital/>
10. Flacher D. Que nous apprennent les données de navigation sur les comportements d'apprentissage des internautes ? Une application à la consommation d'informations et à la quasi-consommation de services marchands. Systèmes d'Information et Management ; Paris. déc 2005;10(4):29 -60.